



Conseil de sécurité des Nations Unies

Débat public sur les femmes et la paix et la sécurité Violences sexuelles liées aux conflits

New York, le 8 juillet 2026

**Intervention de S.E. M. Olivier Maes
Ambassadeur, Représentant permanent du Luxembourg**

Madame la Présidente,
Madame la Ministre,

Le Luxembourg souscrit aux déclarations de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous remercions la République démocratique du Congo pour l'organisation de ce débat. Nous exprimons notre reconnaissance à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Pramila Patten, pour son engagement et pour la présentation du rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits. Madame Patten, nous réitérons notre plein soutien à votre mandat et au travail crucial de vos équipes, qui opèrent dans un contexte difficile, marqué par l'intensification des conflits armés, les restrictions continues de l'accès humanitaire, et une régression du respect des droits humains, en particulier des droits des femmes et des filles.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, le nombre de cas de violences sexuelles liées à des conflits ayant été confirmés par l'ONU en 2025 a fortement augmenté par rapport à 2024. Chaque violence sexuelle a des conséquences dévastatrices pour les victimes, femmes et hommes, filles et garçons, pour leurs familles et pour leurs communautés. Pour reconnaître le courage des victimes, le Luxembourg a organisé avec ses partenaires du Benelux

le lancement de l'exposition « Thinking of You » en marge de la 70^{ème} session de la Commission de la condition de la femme en mars dernier.

Madame la Présidente,

Le Luxembourg souhaite mettre l'accent sur trois points :

D'abord, l'impunité ne doit jamais être tolérée. Elle crée un terreau propice à la répétition des violences. Il est indispensable de disposer de systèmes judiciaires capables de prévenir, d'enquêter sur les violences sexuelles et d'en poursuivre les auteurs de façon efficace. Nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général aux États membres de s'inspirer des dispositions législatives types afin de renforcer les cadres législatifs nationaux et de garantir une meilleure protection des droits humains de toutes et tous, y compris des victimes et des personnes rescapées.

Ensuite, nous encourageons les États membres à veiller à ce que les besoins et les intérêts des survivants et des survivantes figurent au cœur des politiques. Leur accès aux soins de santé, aux services psychologiques et à l'aide judiciaire doit être facilité sans discrimination et sans entrave, afin de ne pas aggraver leur traumatisme. Pour sa part, le Luxembourg appuie des actions visant à répondre aux besoins des victimes et des survivantes de violences sexuelles au Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, avec des partenaires aussi de la société civile.

Enfin, nous appelons les parties aux conflits listées dans l'annexe du rapport du Secrétaire général à coopérer pleinement avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et à traduire les responsables en justice. Nous les appelons à respecter pleinement leurs obligations au regard du droit international humanitaire, à mettre fin immédiatement aux violences sexuelles et à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave, que ce soit en Ukraine, au Myanmar, au Soudan, en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, ou dans d'autres situations.

Je vous remercie.